

Projet de contournement de la ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-0k7

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 18 février au 4 avril 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de contournement de la ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports a pris fin le 4 avril 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 février 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 février au 4 avril, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports propose de construire une voie de contournement est du secteur urbain de La Tuque. La voie de contournement comporterait une emprise de 40 m sur une longueur de 12,5 km. Elle débiterait à environ 700 m au sud de la limite du périmètre d'urbanisation de la ville, avant de bifurquer à l'intérieur des terres, côté est, en longeant les vallées. Le promoteur prévoit construire entre autres une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction sud, un pont au-dessus du chemin Wayagamack et de la Petite rivière Bostonnais ainsi qu'un viaduc sous la voie ferrée du Canadien National.

Les travaux se dérouleraient de 2005 à 2008. Le coût total du projet est estimé à 18,5 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 18 février 2003)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

Le projet

- La possibilité de faire une intersection en T en présence d'une canalisation d'eau dans le secteur du lac Panneton;
- l'échéancier du projet;
- la nature d'un pont à étage (celui pour le CN);
- le type de croisement au niveau du lac Panneton et du chemin Wayagamack;
- la limite de vitesse sur la voie de contournement.

La justification du projet

- La justification d'une voie de contournement si le nombre de camions ne diminue pas en ville;
- l'utilisation de la voie de contournement par les camions en provenance du sud et qui se dirigent vers les usines à La Tuque.

La circulation des camions

- La remise en question du nombre de camions dont la destination est La Tuque ;
- la prise en considération, de la part du promoteur, de la période creuse du mois de septembre dans le dénombrement des camions;
- les prévisions décennales du nombre de camions en provenance du Lac-Saint-Jean.

La route actuelle et la qualité de vie des citoyens

- Les impacts réels sur les structures des maisons;
- les conséquences des nuisances tels que le bruit et les vibrations sur la rue Bostonnais, la rue Ducharme, la rue Saint-François et sur le côté ouest de la rue Bélair en raison du nombre élevé de camions en transit;
- les répercussions sur la santé et l'existence de recherches établissant un lien entre le taux de cancer et le transport routier;
- la pollution causée par le trafic lourd.

Les impacts du projet

Les impacts sur les commerces

- La remise en question des sondages effectués par le promoteur auprès des commerçants;
- la méthodologie utilisée pour le sondage effectué auprès des commerçants;
- les impacts sur les commerces;
- le pourcentage de clientèle touristique perdue pour certains commerces;
- la demande de réalisation d'une étude économique;
- le ministère responsable de l'évaluation des impacts économiques à la suite de la réalisation d'une voie de contournement;
- la possibilité d'avoir, avec la réglementation actuelle, une voie de contournement réservée aux camions, ce qui pourrait diminuer les impacts sur les commerces.

Les impacts sur la qualité de vie des citoyens

- Les répercussions sonores prévues pour le secteur du lac Panneton et les mesures d'atténuation (mur antibruit, mur naturel) prévues à cet effet;
- la prévision des risques d'accidents à l'intersection du lac Panneton;

- les mesures prévues pour atténuer la pollution dans le secteur du lac Panneton.

Les impacts sur le milieu naturel

- Les impacts sur les cours d'eau, les poissons et les arbres centenaires.

Les lots touchés

- L'omission de la consultation des propriétaires de terres forestières sur la partie nord du tracé;
- l'absence d'information sur l'utilisation des sols de certains lots touchés par le projet dans l'étude d'impact.

Autres questions

- Le droit de passage des trains routiers sur la route 155;
- la sensibilisation pour enrayer l'utilisation des freins à moteur; plus particulièrement dans le secteur du lac Panneton;
- la considération du bruit des freins à moteur selon le pourcentage de pente;
- l'existence d'études sur les problèmes de circulation dans les rues de la ville de La Tuque;
- l'existence d'une route réservée aux camions en Amérique du Nord;
- l'initiateur de l'entente avec le club de motoneige;
- la prise en considération du règlement d'abattage dans et à l'extérieur de la zone d'étude;
- la protection de l'aqueduc;
- les critères précis de l'acceptation des demandes d'audience;
- la prise en considération des demandes des citoyens, sans la tenue d'audiences publiques;
- les coûts d'une étude d'impact;
- la considération du corridor de 1,5 km le long de la route 155 (réglementation municipale).

Les suggestions des citoyens

- La révision du tracé pour atténuer les impacts visuels;

- le réajustement du tracé dans le secteur des intersections et des quartiers résidentiels;
- l'ajout d'une bretelle pour éviter l'arrêt en T;
- la facilité de l'accès par des bretelles adéquates;
- le déplacement de la voie de contournement de l'autre côté du lac Panneton;
- le passage de la voie de contournement à l'ouest de la rivière Saint-Maurice, entre la Rivière-aux-Rats et le site Vallières.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de La Tuque	575, rue Saint-Eugène
Municipalité de La Tuque	558, rue Commerciale

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
22 février 2003	Le Journal de Montréal	
22 février 2003	Le Soleil	
22 février 2003	Le Nouvelliste	
22 février 2003		L'Écho de La Tuque
15 mars 2003		L'Écho de La Tuque

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 février 2003 (Annonce de la période d'information et de consultation publiques)	Quotidiens, Hebdomadaires et médias électroniques de la Mauricie	235	Site gouvernemental, site de CNW et site du BAPE

La séance d'information

Date	Mercredi 5 mars 2003
BAPE : Animation	Rosemary Al-Hayek, Conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Karine Lavoie, Conseillère en communication Line Lévesque, Chef du Service des communications
Ministère de l'Environnement	Céline Dupont, chargée de projet
Promoteur	Bernard Caron, Chef du Service des projets, MTQ Pierre Arnoux, Chargé d'étude environnementale, HBA
Assistance	Environ 235
Durée	Environ 2 h 25 min

Les relations de presse

Le quotidien *Le Nouvelliste*, l'hebdo *L'Écho de La Tuque* et la *télévision communautaire de La Tuque* étaient représentés à la séance d'information. Un cameraman de la télévision de Radio-Canada de Trois-Rivières était également présent à la séance.

Par ailleurs, la responsable du dossier a accordé une entrevue à deux stations radiophoniques, *CFLM* et la radio de *Radio-Canada de Trois-Rivières*, à la *télévision communautaire de La Tuque* ainsi qu'au quotidien *Le Nouvelliste*. Ces entrevues avaient pour but de mieux faire connaître la nature et l'objet de la période d'information et de consultation publiques.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Plusieurs articles traitant du projet ont été publiés dans *l'Écho de La Tuque* ainsi que dans *Le Nouvelliste*. On y trouve des titres tels que « Contournement : une séance sans réponse » (*L'Écho de La Tuque*), « Projet de voie de contournement à La Tuque. La chambre de commerce s'inquiète pour les emplois » (*Le Nouvelliste*), « Pas facile d'exprimer son opinion à La Tuque. Les gens d'affaires préfèrent garder l'anonymat pour éviter les représailles » (*Le Nouvelliste*).

Québec, le 7 avril 2003

Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, chargée de dossier
En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication